



PROCES-VERBAL

de l'assemblée communale ordinaire du 17 décembre 2019

Présidence : M. Gérard Brodard Syndic
Citoyens présents : 40 y compris les membres du Conseil communal,
la Secrétaire et la Boursière.

La présente assemblée a été convoquée selon la décision de l'assemblée communale du 24 mai 2016 soit par : insertion dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et par distribution d'un tout-ménage avec le tractanda suivant :

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 septembre 2019*
2. Présentation générale du budget de fonctionnement 2020
 - 2.1 Budget de fonctionnement 2020
 - 2.2 Rapport de la Commission financière
 - 2.3 Approbation du budget de fonctionnement
3. Budget des investissements 2020 et vote du crédit y relatif
 - 3.1 Participation aux investissements de l'ERES
 - 3.2 Budget des investissements 2020
 - 3.3 Rapport de la Commission financière
 - 3.4 Approbation du budget des investissements 2020
4. Divers

A 20h.01, M. Gérard Brodard – Syndic ouvre l'assemblée en adressant ses salutations et remerciements aux citoyens présents.

M. le Syndic informe l'assemblée que les débats de ce soir seront enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Se sont excusés : M. Frédéric Tesse – Conseiller communal (maladie), Mme Aurélie Pellegrinelli, M. et Mme Alfred et Elisabeth Pillonel, Mme Marie-Noëlle Guex, M. Frédéric Vernier, M. Eric Collomb, Mme Françoise Pillonel, Mme Séverine Pillonel, Mme Laurie Ducruet, M. Alexandre Duc, Mme Caroline Brodard et Mme Margrit Strub.

M. le Syndic félicite le nouveau Conseiller communal M. Jérémy Bonfils élu le 15 décembre dernier. Son mandat débutera après son assermentation, soit le 7 janvier 2020. Il félicite également les autres candidats qui se sont présentés lors de cette élection.

M. le Syndic informe l'assemblée d'une modification au tractanda, soit l'ajout d'un point supplémentaire :

4. Nomination du nouvel organe de révision des comptes.

Le point divers deviendra le n° 5.

L'assemblée communale accepte ladite modification.

Nomination de 2 scrutateurs : MM. Joseph Di Meo et Dave Bourqui.

M. le Syndic demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le mode de convocation et sur le tractanda. Ceci n'étant pas le cas, celle-ci délibérera comme énoncée.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 19 septembre 2019

Selon la décision de l'assemblée du 30 avril 2013, reconfirmée le 24 mai 2016, le procès-verbal n'est plus lu. Ce dernier est présenté à l'écran et chacun peut y apporter les commentaires souhaités.

M. Peter Strub demande à modifier le paragraphe relatif au raccordement des eaux claires de ce procès-verbal du 19 septembre (page 3) de la façon suivante :

M. Peter Strub souhaite savoir la raison pour laquelle ces travaux n'ont pas été exécutés lors de la construction du bâtiment administratif.

M. le Syndic l'informe que l'architecte et le Conseil communal n'ont pas pensé à faire ce bassin.

M. Frédéric Wittwer - Conseiller communal précise que par la suite, la rétention a été demandée pour un volume de 5 m³ et ceci couvrirait uniquement ce bâtiment administratif. Après réflexions, le Conseil communal a pris la décision de relier tous les bâtiments du site de la Colombière à ce bassin.

Lors d'un futur projet de construction, M. Peter Strub demande à notre Conseil communal d'être plus attentif au choix de l'architecte, ceci afin d'éviter ce souci.

M. le Syndic en prend bonne note et la modification sera faite.

La parole n'étant plus requise, il est demandé à l'assemblée si des remarques sont encore à formuler par rapport à ce procès-verbal.

Ceci n'étant plus le cas, le procès-verbal est soumis au vote qui est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie la Secrétaire pour l'élaboration du document.

2. Présentation générale du budget de fonctionnement 2020

2.1 Budget de fonctionnement 2020

La parole est donnée à M. Gérard Brodard Syndic – Responsable des finances qui présente le budget 2020, chapitre par chapitre et apporte à l'assemblée les commentaires suivants :

Considérations préalables :

- Budget 2019: résultat positif de Fr. 3'740.-- avec un total des charges de Fr. 4'477'770.--
- Budget 2020: résultat positif de Fr. 1'815.--, avec un total des charges de Fr. 4'508'125.--
- Coût des charges liées de Fr. 2'315'200.-- => 51,3%
- Diminution des attributions liée à la péréquation financière de Fr. 8'290.-- entre les ressources (-) et les besoins (+), soit Fr. 360'440.-- prévu pour 2020.
- Diminution de Fr. 61'800.-- des impôts des personnes morales à la suite de la réforme fiscale
- Compensation de la part du canton de Fr. 15'000.-- à la suite de la nouvelle loi sur l'imposition des entreprises
- Poursuites : Fr. 15'335.60 au 18.11.2019

- Arrangement de paiement : Fr. 11'202.20 au 18.11.2019
- Société de recouvrement Inkasso Küng : dossier en cours pour un total de Fr. 15'777.70
- Les amortissements obligatoires selon contrôle de l'endettement du SCom : Fr. 185'275.-- au lieu de Fr. 184'000.-- en 2019
- Prélèvement de Fr. 70'000.- sur la réserve de fusion afin d'équilibrer provisoirement le budget.

Autres informations :

Dette nette effective en 2018 Dette brute - capital	Fr. 3'526.-- / habitant
Canton	Fr. 2'966.--
District	Fr. 3'441.--

Dette nette indicateur financier harmonisé = Engagements – Patrimoine financier	Fr. 2'799.-- / habitant
Canton	Fr. 1'872.--
District	Fr. 1'911.--

Impôt moyen Lully	Fr. 2'287.-- /contribuable
Impôt moyen Canton	Fr. 2'650.--
Impôt moyen Broye	Fr. 2'424.--

Le récapitulatif du budget de fonctionnement 2020 est présenté par notre Syndic – M. Gérard Brodard, mentionnant des charges pour Fr. 4'508'125.-- et des produits pour Fr. 4'509'940.--.

Notre Syndic relève qu'il est toujours plus difficile de finaliser les budgets de fonctionnement.

Il y a trois phénomènes expliquant la hausse régulière des charges :

- L'augmentation des charges du district (Homes, CO)
- Les transports scolaires qui ne sont plus subventionnés et à charge des Communes
- La réforme fiscale des entreprises (pour Lully : fr. 50'000.— à fr. 60'000.--)

Le total des charges liées représente env. 50% du budget.

2.2 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Christophe Wyssbrod - Président de la Commission financière :

La Commission s'est réunie le 2 décembre dernier avec le Conseil communal afin d'examiner les budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune de Lully pour l'exercice 2020.

A la suite de cet examen, la Commission fait remarquer à l'assemblée que les postes dudit budget ont été établis sur la base d'avis officiels ainsi que d'évaluations tant au sujet des dépenses que des recettes.

Le budget de fonctionnement pour l'année 2020 a été présenté d'une manière claire et précise. Le Conseil communal a apporté toutes les précisions nécessaires et il a répondu de manière explicite à toutes les questions.

De ce fait, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver ce budget de fonctionnement 2020 présentant un bénéfice présumé de fr. 1'815.--.

2.3 Approbation du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2020 est soumis au vote qui est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal concernant la gestion des deniers publics, les Conseillères et Conseillers pour la rigueur et la bonne gestion de leurs dicastères, et la Commission financière pour sa précieuse collaboration.

3. Budget des investissements 2020 et vote du crédit y relatif

Notre Syndic informe l'assemblée que le Conseil a décidé un moratoire de deux ans (2020 et 2021) sans investissement, au vu de l'augmentation substantielle des charges liées.

Seuls les investissements liés et les situations extraordinaires seront pris en considération.

Pour 2020, seul un investissement ordinaire vous sera présenté.

Remarques complémentaires :

Concernant le PAL, si celui-ci n'est pas adopté, des nouvelles analyses devront être faites, car à l'avenir, seules les Communes étant au bénéfice d'une gare pourront se développer.

Ce jeudi 19 décembre 2019, une délégation de notre Conseil communal a demandé à rencontrer la DAEC – M. le Conseiller d'Etat J.-Fr. Steiert, ceci afin d'avoir une discussion relative au développement futur de notre Commune.

3.1 Participation aux investissements de l'ERES

La parole est donnée à M. Patrick Huber – Conseiller communal qui apporte à l'assemblée les précisions relatives à ce point :

But de la dépense :

Participation aux investissements de l'ERES

Descriptif :

Remplacement du CCF (couplage chaleur force).

Production de chaleur et électricité. RPC, rétribution à prix coutant. Mécanisme fédéral d'encouragement à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables.

Raison :

Valorisation du biogaz de la STEP. 1'500'000 Kw/an sont générés. L'ERES touchera les RPC jusqu'en 2029, ce qui constitue un gain d'env. Fr. 300'000. – par année. Sur 10 ans qui est la durée de vie du CCF Fr. 3'000'000.-- contre un investissement de Fr. 565'000.--.

A noter qu'une partie du gaz est exploitée directement par la STEP pour son chauffage (bâtiments).

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	23'000.--
Financement par nos liquidités	23'000.--
Amortissement obligatoire annuel, taux : 15 %	3'450.--
Charges d'exploitation annuelles estimées	0.--

La parole est donnée à M. Christophe Wyssbrod – Président de la Commission financière qui approuve cet investissement de Fr. 23'000.-- et propose à l'assemblée d'en faire de même.

Ce point est soumis au vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

3.2 Budget des investissements 2020

Le récapitulatif des investissements 2020 est présenté par notre Syndic – M. Gérard Brodard.

Les charges sont de Fr. 846'150.-- et les produits sont de Fr. 27'500.--.

M. François Martin a constaté que ces derniers mois, plusieurs interventions dues à des fuites d'eau ont été faites dans le quartier du Moulin-au-Rey. Il demande que le Conseil communal entreprenne le nécessaire sur cette conduite d'eau afin d'éviter ces soucis récurrents.

M. le Syndic l'informe qu'une analyse est en cours dans ce secteur et lors de l'assemblée communale des comptes, soit en avril prochain, une proposition sera faite.

M. Patrick Huber – Conseiller communal confirme qu'une étude est en cours pour le changement de la conduite d'eau potable sur toute sa longueur. De plus, nous allons analyser la possibilité de passer toutes les propriétés en séparatif. Deux bornes hydrantes seront installées également sur ce tracé.

M. Michel Pillonel souhaite savoir si la transformation de la ferme Moser au centre du village est concernée par ce moratoire.

Notre Syndic lui répond par la négative. L'idée est de créer une Société immobilière. Le but est que ce projet s'autofinance. Nous espérons débiter les travaux en 2021.

Mme Monique Brasey demande si des études ont été faites pour l'évacuation des eaux sur le bas du village de Bollion, ceci lors des forts orages.

M. le Syndic l'informe qu'il y a des solutions, selon les spécialistes de Grangeneuve qui se sont rendus sur les lieux.

M. Frédéric Wittwer – Conseiller communal précise qu'une analyse est en cours et il s'avère qu'il y a beaucoup de paramètres à traiter pour la mise en place d'une solution adéquate.

La Commune de Cheyres-Châbles a également été approchée vu que l'eau provient des terres situées sur son territoire, soit sur les hauts du village de Bollion.

Ce dossier est à l'étude. Des informations à ce sujet seront transmises ultérieurement.

Concernant la mise en place du séparatif dans le quartier Moulin-au-Rey, M. Peter Strub souhaite savoir dans quel délai les propriétaires devront s'adapter.

M. le Syndic précise que dans un premier temps, une information sera donnée aux propriétaires concernés et ensuite, à définir de quelle façon les travaux seront entrepris.

M. François Martin précise que certaines maisons du quartier Moulin-au-Rey sont déjà en séparatifs, dont entre autre sa villa.

M. Peter Strub souhaite savoir à quel moment ces travaux seront réalisés.

M. le Syndic l'informe que le projet sera présenté lors de la prochaine assemblée, ceci dans la mesure du possible afin que les travaux puissent débuter avant l'été 2020.

M. Joseph Di Meo demande si les maisons qui sont raccordées au ruisseau resteront telles quelles. M. le Syndic et M. Frédéric Wittwer – Conseiller communal lui répondent par l'affirmative.

3.3 Rapport de la Commission financière

M. Christophe Wyssbrod - Président de la Commission financière nous donne lecture du rapport global et recommande à l'assemblée d'accepter le budget des investissements 2020, tel que présenté, ceci dans sa globalité.

Il profite de ce message pour remercier Mme Heidi Monney – Caissière pour son excellent travail ainsi que ses collègues de la Commission pour leur précieuse collaboration.

3.4 Approbation du budget des investissements 2020

Ce point est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

Notre Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal dans l'acceptation des nouveaux investissements. Il transmet sa gratitude aux Conseillers pour la préparation de leurs dossiers ainsi qu'au personnel administratif. M. le Syndic remercie également la Caissière – Heidi Monney pour l'excellent travail accompli ainsi qu'à la Commission financière pour sa précieuse collaboration et sa pertinence dans les débats. Le personnel administratif et le Conseil communal sont remerciés par applaudissements.

4. Nomination du nouvel organe de révision des comptes => point ajouté au tractanda

M. le Syndic informe l'assemblée que la Fiduciaire Mazars à Fribourg a accompli 2 mandats de 3 ans et la loi oblige la Commune à renouveler cet organe de révision puisque seuls 2 mandats consécutifs sont autorisés.

C'est le rôle de la Commission financière d'investiguer et de vous proposer ce nouvel organe.

La parole est donnée à M. Christophe Wyssbrod – Président de la Commission financière : selon l'art 98 de la loi sur les Communes, l'assemblée communale désigne l'organe sous la proposition de la Commission.

Au vu de ceci, trois offres ont été demandées et après analyse faite, la Commission propose de confier ce mandat à la Fiduciaire Fiduflex SA à Estavayer-le-Lac, ceci pour une durée de 3 ans. Cette Société est dirigée par Mme Myriam Baudin et M. Jacky Papaux.

Ce point est soumis au vote qui est accepté à par 32 x oui / 0 x non et 1 x abstention.

La Fiduciaire Fiduflex SA va débiter son mandat prochainement, soit pour la révision des comptes 2019.

5. Divers

M. Frédéric Wittwer – Conseiller communal informe l'assemblée de la pose d'un revêtement phono absorbant sur la route cantonale à Lully (2^{ème} étape – giratoire de Lully – sortie du village côté Mussillens), ceci durant le second semestre de l'année 2020. Les bandes cyclables seront certainement prolongées sur ce tronçon.

M. Frédéric Wittwer – Conseiller communal nous remet les résultats à la suite de l'assainissement de l'éclairage public :

- Coût : Fr. 219'481.95
- Subvention : Fr. 14'400. —
- Coût final : Fr. 205'081.95
- 2015 93'728 kWh
- 2018 26'002 kWh

L'économie moyenne est de 16931 kWh/année.

Mme Irène Rüsi souhaite savoir si ces investissements sont à vie ?

M. Frédéric Wittwer – Conseiller communal l'informe que lors des pannes, nous avons un contrat d'entretien et tous les 4-5 ans un contrôle des éclairages doit être fait.

Mme Véronique Deschenaux demande pour quel pourcentage, la lumière est abaissée durant la nuit.

M. Frédéric Wittwer – Conseiller communal l'informe que cela correspond à 30 %.

Journée participative du 16 novembre 2019 :

Mme Catherine Plüss – Conseillère communale informe l'assemblée du déroulement de cette action. Les 6 projets retenus seront mis en place d'ici 2 ans, ceci dans la mesure du possible.

Une vidéo des différentes activités de la journée a été faite et le lien sera mis prochainement sur le site de la Commune.

En mai 2020, une demi-journée sera organisée avec nos aînés afin de savoir ce qui pourrait être amélioré dans la Commune.

La fermeture du bureau communal durant les fêtes de fin d'année aura lieu depuis le 20 décembre 2019 jusqu'au 3 janvier 2020.

Prochaines manifestations 2020 à Lully :

- Le tournoi Kin Ball le 19 janvier
- Les 12 heures du fromage le 25 janvier
- La bourse aux vêtements le 21 mars
- Le marché gratuit le 22 mars

Parole à l'assemblée :

Aujourd'hui, le thème principal abordé par tous est la protection de l'environnement : à ce sujet, M. Bernard Collomb s'étonne qu'en juin, les bords des chemins soient fauchés et les haies coupées par l'épareuse. Il est surpris que ces travaux se fassent à cette période. Il demande à préserver les fourmilières, les nids d'oiseaux, etc., et nous prie de respecter notre lieu de vie et également l'écologie.

Notre Syndic prend bonne note de cette remarque et précise qu'une analyse sera faite sur ce point.

Concernant le bâtiment la Colombière, M. Camille Duc relève qu'il est dommage de récolter des eaux de surface pour le déversoir.

Les eaux du parking et du bâtiment communal se rendent sur la place de jeux et les enfants ne peuvent pas y jouer. Il trouve ceci regrettable.

Mme Catherine Plüss – Conseillère communale l'informe qu'une analyse a été demandée et des sondages ont été faits. Le terrain est très compacté et c'est difficile de remédier à cette problématique. Il faudrait démolir la place et remplacer la terre. Avec le temps, le terrain de foot pourrait absorber de plus en plus l'eau. En l'état, ce dossier est en suspens.

Au vu de ce qui précède, M. François Martin propose de faire des branches de drainage qui se rendent dans le déversoir.

Selon Mme Catherine Plüss – Conseillère communal, le Géologue n'est pas favorable pour cette solution.

Plusieurs citoyens demandent si un projet pour la construction d'un hangar à copeaux va se faire dans la région.

M. Frédéric Wittwer leur répond par l'affirmative. En effet, la Corporation a touché un contrat pour alimenter les chaudières de la Place d'arme. De ce fait, un couvert sera construit à côté de la place de parc du personnel du Restoroute, soit dans le bois de la Faye. Le dossier est actuellement en demande préalable.

Il nous est demandé quelle sera la future affectation de l'ancien bureau communal.

M. le Syndic répond que ce point doit être défini et pour l'instant reste en suspens.

M. Michel Pillonel relève que l'année dernière, le Grand Conseil a validé le projet Senior +.

Il souhaite savoir quelle suite sera donnée à ce dossier par notre Commune.

Chaque Commune sera-t-elle indépendante pour réaliser son concept ?

Mme Catherine Plüss l'informe que ce projet sera analysé prochainement.

Au Hameau de la Fontaine, quelque-chose sera-t-il prévu ?

M. le Syndic précise que des appartements adaptés seront mis en place. Des informations y relatives seront transmises aux citoyens, ceci lorsque les plans définitifs seront réalisés.

M. J.-Jacques Fünfschilling demande à diminuer le sel sur les routes. Il trouve que c'est exagéré et prie la Commune de faire une économie sur ce point. Au niveau de l'écologie, un effort doit être fait.

M. Armin Trueb rejoint les propos relevés par M. J.-Jacques Fünfschilling. Il s'étonne que la Commune dégage et sale le chemin de la Tuilière. Il n'en voit pas l'utilité vu que cet accès est interdit aux véhicules.

M. le Syndic l'informe qu'une diminution du sel a été faite sur les routes. Ce point est vu de cas en cas par le responsable – Julien Duc.

Mme Catherine Plüss précise que sur le point de l'écologie, la Commune va mettre en place différentes choses, soit par exemple, l'achat de gobelets réutilisables pour les manifestations et autres. La Commission de l'énergie suit ceci de près.

M. Remi Hermida relève que la centrale nucléaire de Mühleberg va stopper son activité dès le 20 décembre 2019 et nous devons nous attendre à des hausses importantes des charges

électriques. Il propose à la Commune d'installer des panneaux photovoltaïques supplémentaires.

M. le Syndic l'informe que la collectivité doit investir, mais les privés également.

M. Marc Ballet ajoute que lorsque les privés veulent mettre des panneaux solaires, le Service des biens culturels s'y oppose. Il profite de remercier la Commune et la Préfecture pour leurs aides précieuses lors de l'installation de ses panneaux. Sans leurs appuis, il n'aurait pas pu réaliser cette mise en place.

Mme Martha Pittet demande à la Commune d'entreprendre le nécessaire pour les nombreux chats errants dans le village.

Elle relève également que le cimetière n'est pas très bien entretenu, ceci est en lien avec ces chats errants qui déposent leurs excréments dans le gravier.

Notre Conseil communal prend bonne note de ces remarques.

M. Christian Schlechten souhaite savoir si nous avons déjà trouvé le successeur de Dominique Pillonel – Piqueur communal de Bollion.

M. Frédéric Wittwer – Conseiller communal l'informe qu'un « tout-ménage » a été envoyé à la population de Bollion et qu'aucune personne ne s'est intéressée à ce poste.

De ce fait, nous avons approché M. Julien Duc qui va reprendre ce mandat pour une année.

Mme Maribel Voutaz demande des explications quant au document reçu récemment sur la pollution de l'eau potable qui date de 2018 (métabolites du chlorothalonil).

M. Patrick Huber l'informe que les habitants ont été avertis de ce souci à cet instant car auparavant, cette bactérie n'avait pas été détectée vu que par le passé, les analyses ne se faisaient pas sur ce type de bactéries.

Le Canton de Vaud a détecté la présence de cette bactérie dans son eau mais sur Bollion et Seiry, à ce jour, la présence d'aucun germe n'apparaît.

Remerciements et prises de congé :

- Démission d'Antoinette Jakob - Fleuriste pour l'embellissement du village de Lully depuis 1998 au 31 décembre 2019.
- Démission d'Aurélie Pellegrinelli - Secrétaire de la Commission du développement durable depuis le 1^{er} juin 2016 au 31 décembre 2019.
- Démission de Laurie Ducruet - Rédactrice du bulletin-info du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.
- Démission de Dominique Pillonel – Piqueur communal du village de Bollion depuis 2003 au 31 décembre 2019.
- Démission de Stéphane Bonfils – Président de la Corporation forestière du 22 juin 2009 au 15 avril 2016.
- Démission d'Alexandre Siffert – Conseiller communal du 16 avril 2016 au 30 novembre 2019.
- Prime de fidélité remise à Sandrine Brocher - huissière pour le village de Bollion depuis 10 ans.
- Prim de fidélité remise à Gilles Monney – préposé aux relevés des compteurs d'eau depuis 10 ans.

M. le Syndic remercie chacune de ses personnes par un mot personnalisé. Une attention leur est remise et sont applaudies par l'assemblée communale.

La parole n'étant plus demandée, M. Gérard Brodard - Syndic apporte ses remerciements à toutes les personnes qui œuvrent pour la Commune et présente à chacun, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Il invite l'assemblée à la traditionnelle verrée.

La séance est levée à 21:32.

La Secrétaire :

C. Collomb



Le Syndic :

G. Brodard

